

N° 96

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE.

TOME XIII

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Par M. Charles PASQUA,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Adolphe Chauvin, Lucien Delmas, Charles Durand, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Jean-François Le Grand, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Sylvain Maillols, Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e légis.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 10), 1166 (tome IX) et in-8° 260
Sénat : 94 et 95 (annexe 45) (1982-1983).

LOI DE FINANCES.— Radiodiffusion-télévision.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : LE BUDGET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE POUR 1983	7
I. — Les ressources du budget de la communication audiovisuelle	7
A. — La redevance sur les récepteurs	7
B. — La redevance sur les magnétoscopes	8
C. — La publicité	8
D. — Les recettes diverses	9
II. — L'affectation des recettes du budget de la communication audiovisuelle	9
A. — Le financement des nouvelles institutions créées par la loi du 29 juillet 1982	9
1) Les crédits de la Haute Autorité	9
2) Le Conseil national de la communication audiovisuelle	10
3) La Commission consultative des radios privées locales	10
4) Le Fonds de soutien aux radios privées locales	11
B. — Le financement des nouvelles structures du service public	11
1) La S.F.P.	11
2) Radio France internationale	12
3) La société de radio et de télévision d'outre-mer	12
4) La société de commercialisation	12
C. — Répartition des crédits entre les organismes du Service Public	12
CHAPITRE II : LA SITUATION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES DU SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	13
I. — Les sociétés de programme de télévision	13
A. — TF 1	13
a) Le budget	13
b) Les personnels	14
c) La programmation	15
d) La situation générale	16
B. — Antenne 2	16
a) Le budget	16
b) Les personnels	17
c) La programmation	18
d) La situation générale	19
C. — France Régions 3 (FR 3)	19
a) Le budget	19
b) Les personnels	20
c) La programmation	21
d) La situation générale	21

II. — Les sociétés nationales de programme de radiodiffusion	24
A. — Radio France	24
a) Le budget	24
b) Les personnels.....	25
c) La programmation.....	26
d) La situation générale.....	27
B. — Radio France internationale	30
a) Le budget	30
b) Les personnels.....	30
c) La programmation.....	31
d) La situation générale.....	33
III. — Les autres organismes du service public	34
A. — La Société française de Production.....	34
a) Le budget	34
b) Les personnels.....	35
c) La programmation.....	36
d) La situation générale.....	36
B. — L'Institut national de l'Audiovisuel (I.N.A.)	37
a) Le budget	37
b) Les personnels.....	39
c) La programmation.....	39
d) La situation générale.....	40
CHAPITRE III : EXAMEN DE LA POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL	41
I. — Un budget lourd de menaces	41
A. — Une progression inquiétante des dépenses	41
B. — La création et l'amélioration des programmes sacrifiés	42
C. — L'action extérieure compromise.....	43
D. — La décentralisation ruineuse	43
E. — Les dépenses de personnels en progression.....	44
F. — La politique incertaine des nouveaux services.....	44
II. — Des ressources nouvelles injustifiées	45
A. — L'accroissement inquiétant de la publicité	45
B. — La taxe sur les magnétoscopes : une mesure injuste, absurde et dangereuse	45
III. — Un service public à la recherche de son indépendance	47
A. — L'information militantisée.....	47
B. — La Haute Autorité en quête d'indépendance.....	48
Examen en Commission :	
— Audition de M. Georges Fillioud, ministre de la Communication	51
— Présentation et adoption des conclusions du Rapporteur	53
— La Commission des Affaires culturelles donne un avis défavorable à l'adoption des crédits de la communication audiovisuelle pour 1983.....	54

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de l'année qui s'achève, le Sénat aura, à tous égards, mérité le titre de « Chambre de réflexion » que lui octroie fréquemment l'opinion.

Pour le seul examen en première lecture de l'importante réforme de l'audiovisuel, la Haute Assemblée aura consacré près de 55 heures de débats précédés de plusieurs semaines d'auditions et de consultations.

C'est assez dire qu'il aura été amplement débattu du dossier de la Communication audiovisuelle.

On mesure donc l'intérêt de ce projet de budget puisqu'il reflète pour la première année la mise en œuvre de la réforme. Chacun se rappelle des craintes et des appréhensions que le projet avait suscitées.

Votre rapporteur n'avait pas ménagé alors les mises en garde et les avertissements. Las ! le Gouvernement et la majorité qui le soutient y apportèrent une attention polie mais se gardèrent bien d'en tirer des conclusions : la loi du 29 juillet 1982 ne conserve des propositions du Sénat que des lambeaux épars.

Des nombreux griefs qu'il avait cru devoir faire au projet de loi, votre rapporteur se bornera d'en rappeler un seul : l'obsession « institutionnaliste » de la réforme.

La vision de ces auteurs s'est limité aux structures. Or, les structures ne sont qu'un facteur parmi d'autres dans l'ensemble du fonctionnement d'un système et l'on peut regretter qu'au cours des débats la forme des institutions l'ait emporté sur la vocation qui leur était assignée.

Pour avoir voulu privilégier la structure au détriment des programmes, le budget de la communication audiovisuelle porte déjà le poids du financement d'institutions, d'établissements, d'organismes dont on peut craindre qu'il ne s'allègre pas au cours des années.

Au-delà de ces aspects, étroitement liés à l'actualité de la mise en place de la réforme, votre rapporteur livrera les quelques réflexions que lui inspire le fonctionnement du service public de l'audiovisuel, avec la sensation d'être peu éloigné des commentaires de l'an dernier...

Preuve qu'« on peut donner des conseils mais n'inspirer point de conduite ». (1).

(1) La Rochefoucauld.

CHAPITRE PREMIER

LE BUDGET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE POUR 1983

1. LES RESSOURCES DU BUDGET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Les ressources du service public de la communication audiovisuelle progresseront de 17 % en 1983.

Cette progression provient du jeu combiné de l'évolution des différentes catégories de ressources dont bénéficient les organismes du service public, ainsi que de deux innovations :

- la création d'une taxe sur les magnétoscopes,
- l'introduction de la publicité sur FR 3.

A. La redevance sur les récepteurs

Il est demandé au Parlement l'autorisation de fixer la redevance pour les postes noir et blanc à 311 F (+ 31 F) et pour les postes couleur à 471 F (+ 47 F) ce qui correspond à une augmentation moyenne de 11 %.

Le nombre de téléviseurs a progressé en 1 an de 3,8 %, passant de 15 600 000 à 16 200 000 dont 10 600 000 de téléviseurs couleur (+ 14 %). Ces deux mouvements combinés produisent « un effet de parc » de 4,5 %.

Le produit de la redevance, cependant, n'augmentera pas dans les mêmes proportions, compte tenu des règles nouvelles d'exonération, qui portent le nombre de bénéficiaires de 1 000 000 à 1 800 000 foyers, cette charge nouvelle n'étant que partiellement remboursée par l'Etat.

Au total, les recettes en provenance de la redevance sur les récepteurs s'établissent à 5 934 MF (HT) en progression de 11 % par rapport à l'an passé.

B. La redevance sur les magnétoscopes

Le gouvernement a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 1983 une taxe sur les magnétoscopes dont la nature ainsi que les règles de prescription seront identiques à celle de la redevance.

Il est prévu d'en fixer le taux à 471 F pour 1983, c'est-à-dire un taux identique à celui de la redevance sur un poste couleur.

Compte tenu des évaluations relatives au parc saisissable, et des délais de mise en recouvrement, la recette attendue en 1983 s'élève à 175 MF (HT).

C. La publicité

L'objectif de publicité de marque à réaliser par les sociétés de programme en 1983 s'établit à 2 438 MF (+ 20 %). Rappelons que le plafond légal limitant la publicité de marques sur les antennes de la télévision par rapport à l'ensemble des ressources du système a disparu avec la loi du 29 juillet 1982. Le montant de cette ressource se situera à 24,9 % des recettes totales avec l'ouverture d'un nouveau « support » de la publicité de marques sur FR 3.

La recette serait répartie de la manière suivante :

TF 1	1 177 MF	48 %
A 2	1 011 MF	42 %
FR 3	250 MF	10 %

L'introduction de la publicité sur FR 3 se fera à compter du 1^{er} janvier 1983 de façon progressive en commençant par des écrans publicitaires diffusés sur le programme national de la chaîne ; pour la publicité régionale, une série d'expériences sera effectuée, en relation avec la presse de province, selon les assurances prodiguées par le Gouvernement.

D. Les recettes diverses

A ces ressources s'ajoutent des recettes diverses d'un montant de 955,2 MF pour le fonctionnement, dont la répartition s'effectuera comme suit (en MF) :

TDF	I.N.A.	S.F.P.	TF 1	A 2	FR 3	Outre-mer	R.F.	R.F.I.
159,5	92,3	96,5	170	119	61,5	45,0	116,8	94,6

2. L'AFFECTATION DES RECETTES DU BUDGET DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

A. Le financement des nouvelles institutions créées par la loi du 29 juillet 1982

Les moyens nécessaires au fonctionnement des organismes institués au titre II de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle font l'objet d'une mesure nouvelle de 12 574 868 F.

Ces organismes font l'objet de nouveaux articles budgétaires dans le cadre du budget des services généraux du Premier Ministre.

1) *Les crédits destinés au fonctionnement de la haute Autorité* s'élèvent à 12 074 868 F dont 7 301 368 F de dépenses de personnel et 4 773 500 F d'autres dépenses de fonctionnement.

Il sera procédé à la création de 36 emplois comprenant, outre les 9 membres de la Haute Autorité :

- 1 emploi de secrétaire général (hors échelle A)
- 10 emplois de chargés de mission (indice 335 à groupe A)
- 11 sténodactylographes
- 3 conducteurs d'automobile
- 2 huissiers de 2^e catégorie.

Les autres moyens de fonctionnement englobent :

- Dépenses de matériel 2 028 000 F (dont 1 000 000 F non reconductibles correspondant aux achats de matériel et à l'aménagement des bureaux)

- Frais de déplacement 500 000 F
- Etudes et enquêtes .. 200 000 F
- Loyers..... 1 500 000 F
- Remboursement à diverses administrations 300 000 F
- Achat et entretien de 2 véhicules automobiles (dont 170 000 F non reconductibles)..... 189 000 F
- Carburants et lubrifiants..... 56 500 F

2) *Le Conseil national de la communication audiovisuelle*

Le fonctionnement du Conseil national de la communication audiovisuelle sera assuré en 1983 grâce au transfert de 4 emplois résultant de la suppression du Haut Conseil de l'audiovisuel et des commissions créées à la suite de la loi du 7 août 1974.

Les autres moyens de fonctionnement se composent des crédits gagés par la suppression du Haut Conseil de l'audiovisuel et des commissions pour un montant de 414 700 F et d'une mesure nouvelle de 500 000 F, soit au total 914 700 F. La destination de ces crédits sera la suivante :

- Indemnités et collaborations diverses..... 150 000 F
- Frais de déplacement 500 000 F
- Matériel..... 264 700 F

3) *La commission consultative des radios privées locales*

Cette commission, instituée par la loi du 9 novembre 1981 a pu fonctionner en 1982 grâce aux moyens affectés au Service Juridique et Technique de l'Information et destinés initialement à la mise en place en 1982 des organismes qui seraient issus de la réforme de la communication audiovisuelle.

Ces crédits seront transférés à la commission en 1983.

Les moyens en personnels comprennent 5 emplois :

- 1 chargé de mission groupe A,
- 1 chargé d'administration centrale,
- 3 sténodactylographes.

Les autres moyens de fonctionnement d'un montant total de 500 000 F se répartissent comme suit :

— Indemnités versées aux membres	100 000 F
— Frais de déplacement	150 000 F
— Matériel.....	250 000 F

4) *Le fonds de soutien aux radios privées locales*

Prévu par l'article 81 de la loi du 29 juillet 1982 et le décret n° 82-973 du 17 novembre 1982, ce fonds sera alimenté par une taxe parafiscale sur les recettes de publicité radiodiffusée et télévisée. Cette taxe, dont le barème est établi de façon à ce que le prélèvement ne dépasse pas 1 % des recettes, devrait rapporter 70 MF en 1983. la gestion du fonds sera contrôlée par une commission rassemblant paritairement des représentants des redevables (régisseurs) et des bénéficiaires et sera géré par l'Institut national de la Communication Audiovisuelle (INA).

B. — Le financement des nouvelles structures du service public

Le projet de budget prévoit un certain nombre de crédits nécessaires à la mise en place des nouvelles sociétés et au fonctionnement d'organismes dont la situation financière n'était pas des plus saines.

1° Ainsi, la SFP recevra 155 MF dont un apport de l'Etat de 50 MF auxquels s'ajoutera une dotation sur la redevance de 13,8 MF et des prises de participation des sociétés de programme consécutivement à la loi du 29 juillet 1982 pour 91,2 MF ainsi répartis :

TF 1	41,8
A 2	41,8
FR 3.....	7,6

2° Pour Radio-France internationale, la dotation sera de 32 MF dont 14,8 MF au titre de l'Etat. Radio-France, la société mère, contribuera pour 17,2 MF.

3° La société de radio et de télévision d'outre-mer recevra 8 MF dont 3,2 MF de l'Etat, 3,8 MF de FR 3 et 1 MF de Radio-France.

4° Pour la société de commercialisation à l'étranger, il est prévu une dotation de 10 MF dont 3,5 MF au titre de l'Etat et des divers organismes du service public :

— TF 1.....	2 MF
— A.2.....	2 MF
— FR 3	1 MF
— SFP.....	1 MF
— INA.....	0,5 MF

Enfin, une dotation en capital de l'Etat de 10 MF est prévue pour la reconstitution du fonds de roulement de TF 1.

Les sommes, permettant aux organismes de procéder aux prises de participation ainsi décrites, s'élèvent à 119,70 MF.

C. — Les budgets des différents organes du service public de la communication audiovisuelle

La répartition des crédits aux différents organismes du service public pour 1983 s'établira comme suit (en millions de francs, hors taxes) :

	Fonctionnement	Equipement
Radio-France.....	1 609,10	95,00
TF 1	2 061,70	112,40
A2.....	2 016,20	134,50
FR 3	2 016,30	181,00
Société Outre-M.....	401,80	34,00
RFI	170,85	41,45
SFP	1 161,20	276,00
TDF	1 985,10	900,10
INCA	295,30	28,30

CHAPITRE II

LA SITUATION DES DIFFÉRENTS ORGANISMES DU SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

I. LES SOCIÉTÉS DE PROGRAMME DE TÉLÉVISION

A. TF 1

a) *Le budget*

Le budget de la société de programme TF 1 connaîtra une progression moyenne de 8,07 % par rapport à 1982.

La répartition des recettes fait ressortir une progression très modérée de la publicité de marque et un accroissement plus sensible de la publicité collective. Les recettes commerciales diminuent de près de la moitié tout comme la redevance précipitaire.

(en milliers de francs)

	1982	1983	% de progression
Redevance précipitaire	115 000	55 000	— 52,17 %
Redevance répartie.....	583 100	714 000	+ 22,57 %
	698 100	769 755	+ 10,26 %
Publicité de marque	1 095 000	1 177 000	+ 7,49 %
Plus-values sur recettes			
publicitaires	22 500	22 500	—
Publicité collective.....	75 000	85 000	+ 13,33 %
Recettes commerciales	26 000	15 000	— 42,31 %
Produits financiers.....	1 000	1 000	—
Recettes diverses.....	41 000	46 500	+ 13,41 %
	1 958 600	2 116 700	8,07 %

La prévision des charges par nature de dépenses montre un resserrement des hausses au-dessous de 10 %. On note toutefois que la part affectée aux achats de programme progresse le moins. En revanche, les dépenses de personnels augmenteront à un rythme supérieur à tous les autres postes.

(en milliers de francs)

	1982	1983	% de progression
Achats	4 800	5 184	+ 8,00 %
Personnel	372 700	395 290	+ 6,06 %
dont :			
Personnel permanent	253 086	276 630	+ 9,30 %
Impôts et taxes.....	10 000	10 800	+ 8,00 %
Travaux et fournitures extérieurs	781 200	834 526	+ 6,83 %
dont :			
Contributions obligatoires (1).....	576 020	616 516	+ 7,03 %
Transports et déplacements	23 400	25 100	+ 7,26 %
Achats de programmes (2).....	664 300	704 700	+ 6,08 %
Frais divers de gestion	21 800	23 400	+ 7,34 %
Frais financiers	8 000	8 700	+ 8,75 %
Dotations aux comptes amortissements corporels et provisions.....	24 000	39 000	—
Dotation fonds de roulement.....	13 400	10 000	—
Prises de participation dans le capital de :			
S.F.P.....	—	41 800	—
Société commerciale	—	2 000	—
Désimbrication Cognacq-Jay.....	35 000	1 200	—
Réserve budgétaire.....	—	15 000	—
	<u>1 958 600</u>	<u>2 116 700</u>	<u>+ 8,07 %</u>

(1) Cotisations obligatoires

TDF	448,20 millions de francs
INA	49,10 millions de francs
CEB	6,70 millions de francs

(2) C. A.

SFP	504,90 millions de francs
-----------	---------------------------

b) *Les personnels*

La ventilation des effectifs des personnels s'établissait au 30 juin 1982 à 1 427 agents auxquels s'ajoutent 139 personnes travaillant pour le compte de diverses sociétés au Centre Lelluch Sulzer, géré par TF 1.

Entre le 1^{er} juillet 1981 et le 30 juin 1982, TF 1 a recruté ou réintégré 296 personnes, se répartissant comme suit :

— convention collective générale.....	+ 200
— convention collective-journalistes	+ 76
— journalistes-contrat à durée déterminée.....	+ 4
— hors convention-divers	+ 16
Total.....	+ 296

Si l'on déduit les 78 départs pour des causes diverses (décès, retraites, congés, etc), les effectifs de TF 1 ont progressé au cours de la période considérée de 15,06 %.

c) *La programmation*

Le volume de la diffusion des programmes en 1981 s'est élevée à 43 394 heures pour un total de production de 3 846 heures.

Sur cet ensemble, l'information a occupé 939 H (24 %), la fiction 646 H (16 %), le cinéma long métrage 212 H (5,5 %), la musique et la chorégraphie 77 H (2 %).

La liste des cinq principaux producteurs de TF 1 au cours des années 1980-1982 s'établit comme suit :

1980

<i>Christophe Izard</i> (Visiteurs du Mercredi et Ile aux Enfants)	187 H
<i>Marc Brionne et Claudine Kirgener</i> (D'hier et d'aujourd'hui)	148 H
<i>Eve Ruggieri</i> (Le regard des femmes)	147 H
<i>Danièle Gilbert</i> (Midi Première).....	81 H
<i>Henri Kubnick</i> (Réponse à tout)	51 H

1981

<i>Christophe Izard</i> (Visiteurs du Mercredi et Ile aux Enfants)	186 H
<i>Marc Brionne et Claudine Kirgener</i> (D'hier et d'aujourd'hui)	156 H
<i>Evelyne Pagès</i> (Féminin présent).....	160 H
<i>Danièle Gilbert</i> (Midi première).....	79 H
<i>Claude Pierrard</i> (Croque-vacances)	66 H

1982 (premier semestre)

<i>Marc Brionne et Claudine Kirgener</i> (D'hier et d'aujourd'hui).....	88 H
<i>Alain de Sedouy</i> (Pour changer)	66 H
<i>Marianne Morance et Soizic Corne</i> (Féminin présent)...	64 H
<i>Anne Sinclair</i> (les visiteurs du jour).....	52 H
<i>Cécile Roger Machart</i> (Les pieds au mur).....	38 H

d) les structures administratives de TF 1 ont été sensiblement modifiées à la suite de la nomination, le 17 septembre 1982, du nouveau PDG, *M. Michel May*. Il a été procédé à un regroupement de divers services jusqu'ici disséminés.

Les services de l'information ont été eux-mêmes réorganisés. Pour les services des programmes et de la production, les discussions sont en cours. Au surplus, la grille de TF 1 qui a été particulièrement mobile au cours de l'année 1982, sera définitivement arrêtée en janvier prochain.

B. Antenne 2

a) *Le budget*

Les recettes du budget de la société Antenne 2 progresseront de 7,76 % en 1983. La publicité de marque augmentera de 8,7 % contre 8,3 % pour la publicité collective. La redevance progressera de 9,1 %. Il est à noter que *les recettes commerciales feront une chute de 57 %*.

(en millions de francs)

RECETTES	1982	1983
Redevance.....	794,6	869,2
Publicité de marques.....	930,0	1 011,0
Publicité collective.....	60,0	65,0
Recettes commerciales.....	21,0	12,0
Produits financiers.....	10,0	6,0
Recettes diverses.....	17,0	12,0
Reportis de publicité.....	22,5	24,0
Total.....	1 855,1	1 999,2

Les prévisions de dépenses font ressortir un accroissement de 9,1 % pour les personnels, de 9,2 % pour les programmes et de 9,3 % pour l'information.

(en millions de francs)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Personnel	261,2	285,5
Information	38,8	41,5
Sports	16,4	15,4
Programmes	776,1	835,9
Subvention film A 2	10,0	10,4
Représentations à l'étranger	10,4	11,1
Services techniques (1)	100,5	110,6
T.D.F. (2)	420,2	447,2
I.N.A.	43,8	49,1
Sociétés d'auteurs	78,8	87,2
Autres versements	36,5	41,0
Services communs	14,5	15,0
Affaires commerciales	18,5	11,5
Frais financiers	1,2	0,8
Provision redevance	8,0	4,0
Réserve générale	14,4	12,0
Total	1 849,3	1 978,2
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	12,4	10,0
(hors Opération Montaigne)		

Pour ce qui concerne le transfert des services d'Antenne 2, rue Montaigne, le total de l'opération — en recettes comme en dépenses — s'établit à 84,7 millions de francs.

b) *Les personnels*

Les effectifs des personnels de la société s'établissaient au 30 juin 1982 à 1 362 et se répartissaient selon la ventilation suivante :

Ventilation par familles professionnelles :

Administrative	350
Ouvrière	163
Production	206
Service	50
Technique	174
Encadrement	159
Journalistes	226
Hors convention	34

Durant la même période, 11 journalistes ont été réintégrés, 70 autres agents recrutés, soit au total 81 personnes. Le nombre d'agents ayant quitté la société de la même période étant de 44, la progression des effectifs d'Antenne 2 a été de 2,7 %.

c) *La programmation*

Le volume de diffusion des programmes s'est établi en 1981 à 4 516 H. La part de l'information (sports compris) s'est élevée à 807 H (27,4 %), les émissions culturelles à 1 195 H (26,4 %), les fictions (françaises et étrangères) à 568 H (12,5 %) et les émissions musicales à 63 H (1,3 %).

La liste des cinq principaux producteurs au cours de la période 1980-1982 s'établit comme suit (1) :

1980

1. *Guy Lux*
2. *Philippe Bouvard*
3. *Armand Jammot*
4. *Bernard Pivot*
5. *Claude Barma*
- ». *Jacques Chancel*

1981

1. *Jacques Martin*
2. *Claude Barma*
3. *Armand Jamot*
4. *Guy Lux*
5. *Jacques Chancel*

Premier semestre 1982

1. *Jacques martin*
2. *Michel Drucker*
3. *Claude Barma*
4. *Philippe Bouvard*
5. *Jacques Chancel*
- ». *Armand Jamot*

(1) Le volume d'heures n'a pas été fourni, pas plus que la nature des émissions.

d) La situation générale

Les structures d'Antenne 2 ont été modifiées depuis l'arrivée à la présidence de cette société de *M. Pierre Desgraupes* qui a été reconduit dans ses fonctions par la haute Autorité.

Les services de l'information ont été assez agités.

L'année 1982 a été marquée par une série d'incidents qui ont culminé lors de la conclusion d'un accord de collaboration, au mois de septembre, entre le Journal télévisé d'Antenne 2 et le journal l'Humanité. Une autre affaire a défrayé la chronique : la cessation des fonctions d'un présentateur qui avait assorti d'un commentaire inattendu l'annonce du décès d'une princesse. Sans qu'on ait pu savoir si un lien de cause à effet pouvait être établi entre ces affaires et la personnalité du directeur de l'information d'alors, il a été depuis appelé à d'autres fonctions et remplacé par un « triumvirat ». La réorganisation est en cours.

C) France-Régions 3

a) Le budget

L'appréciation de l'évolution du budget de FR 3 est rendue plus délicate cette année en raison du transfert des radios régionales à Radio France et de la création d'une société nationale autonome chargée de l'audiovisuel outre-mer.

Rappelons que ces restructurations ont été décidées par le législateur lors de l'adoption de la loi du 29 juillet 1982.

Le tableau ci-après fait ressortir un accroissement de la part des personnels de la société. Ces dépenses qui représentaient, en 1982, 38,5 % du budget, passeront à 42,09 %. En revanche, les achats de programmes diminueront en francs courants de 1,03 %, soit en francs constants environ 92.

(en millions de francs)

	1982	1983
Achats.....	37,6	33,6
Frais de personnel.....	818,7	848,7
Impôts et taxes.....	32,4	34,3
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	703,7	669,3
Transports et déplacements.....	25,0	12,1
Frais divers de gestion.....	108,7	103,9
Achats de programmes.....	207,5	199,8
Frais financiers.....	4,3	3,7
Dotation aux comptes d'amortissement et de provisions.....	86,0	92,9
Réserve pour la production.....	—	18,0
Total.....	2 123,9	2 016,3

L'évolution des recettes est plus délicate à saisir en raison des changements de structures survenus dans la société et des modifications de la nomenclature budgétaire qui en découlent. On relèvera que les recettes publicitaires seront multipliées par 7,4. En revanche, les recettes commerciales diminueront de 35 %.

(en millions de francs)

	1982	1983
Redevance.....	1 997,7	1 670,3
Contribution des organismes de radio-télévision	17,7	16,5
Publicité de marque		250,0
Publicité collective.....	33,6	15,0
Recettes commerciales	19,7	12,7
Produits financiers.....	16,6	6,0
Services rendus aux administrations.....	32,3	22,4
Recettes diverses.....	6,3	5,4
Accroissement de la valeur des stocks de programmes.....	—	18,0
Total	2 123,9	2 016,3

b) Les personnels

Les effectifs de la société FR 3 s'élevaient au 30 juin 1982 à 3 999 agents répartis comme suit :

— Filière ouvrière.....	293
— Filière de service.....	289
— Filière de service de gestion	685
— Filière technique.....	1 307
— Filière de production.....	185
— Filière encadrement.....	462
— Journalistes	699
— Hors convention	79
	<hr/>
	3 999

Au cours de la même période, les recrutements de toute nature ont été de 555 personnes (dont 176 journalistes) et les départs se sont élevés à 226. La croissance des effectifs aura donc été de 8,2 % du 1^{er} janvier 1981 au 30 juin 1982.

c) *La programmation*

Le volume total de diffusion d'émissions sur FR 3 (national) a été de 1 910 heures en 1981, contre 1 809 heures en 1980 (y compris les émissions « hors quota » comme le cinéma de minuit, les émissions des campagnes électorales et la rediffusion des débats des Assemblées...). La part des émissions d'information (y compris les magazines et les tribunes libres) se situe aux environs de 330 heures (17 %), la diffusion de films a occupé 325 heures, et les fictions (y compris les rediffusions) 161 heures (8,4 %).

les activités des différentes sociétés régionales en 1982 se sont établies en moyenne par station à 382 heures, avec des écarts allant de 240 heures (Strasbourg) et 537 heures (Toulouse). On trouvera dans le tableau ci-après la ventilation de ces activités.

Total activités télévision 1982

	ACTIVITÉ RÉGIONALE					PRODUCTION NATIONALE	TOTAL
	Information	Objectifs nouveaux	Production *	Décrochages	Sous total		
BORDEAUX.....	145 H 05	180 H	7 H 15	6 H	338 H 20	11 H 25	349 H 45
DIJON.....	286 H 40	—	1 H 15	6 H 10	294 H 05	9 H	303 H 05
LILLE.....	286 H 40	25 H 30	2 H 30	8 H 20	323 H	79 H 20	402 H 20
LIMOGES.....	286 H 40	42 H	1 H 15	20 H 35	350 H 30	7 H 55	358 H 25
LYON.....	286 H 40	54 H 45	1 H 45	4 H 45	347 H 55	76 H 30	424 H 25
MARSEILLE.....	297 H 10	6 H 15	12 H 15	1 H 45	317 H 25	77 H 25	394 H 50
NANCY.....	286 H 40	29 H	1 H 30	7 H 25	324 H 35	7 H 15	331 H 50
RENNES.....	321 H 50	32 H 20 + 6 H 30	21 H 50	7 H 20	389 H 50	31 H 20	421 H 10
STRASBOURG....	143 H 20	17 H 30	47 H 30	2 H	210 H 20	29 H 50	240 H 10
TOULOUSE.....	391 H 30	82 H 45	1 H	4 H 30	479 H 45	57 H 50	537 H 35
ILE-DE-FRANCE NORMANDIE CENTRE.....	430 H	—	6 H	8 H 45	444 H 45	3 H 45	448 H 30
TOTAL.....	3 162 H 15	476 H 35	104 H 05	77 H 35	3 820 H 30	391 H 35	4 212 H 05

Production = mardi + vendredi + langue locale + divers (hors décrochages).

d) *La situation générale*

La réforme des structures intervenue avec la loi du 29 juillet 1982 sera suivie d'un *plan de décentralisation de la communication audiovisuelle*, étalé sur quatre ans, qui conduira à la transformation des onze directions régionales (plus la Corse) en sociétés régionales de télévision, filiales de FR 3.

Rappelons que ce projet vise à doter — à terme — ces sociétés des moyens en fonctionnement et en investissements leur permettant de concevoir et de produire des programmes quotidiens et d'assurer leur autonomie de programmation.

Pour l'année 1983, 180 millions (préciput sur la redevance) ont été dégagés, dont 36 millions pour la future société d'outre-mer, et 144 millions pour les autres. Cette somme devra permettre d'assurer une heure de télévision régionale. 5 millions seulement pourront être distraits pour permettre de faire face aux frais de structure et de création des nouvelles sociétés.

Dans l'immédiat, seules les directions de Lille, Lyon et Marseille disposent de moyens de production leur permettant de fonctionner de façon autonome.

Pour l'avenir, la société FR 3 a tenu à votre rapporteur la réponse suivante qui se passe de commentaires :

« A l'exception des trois stations citées ci-dessus qui disposent d'un potentiel suffisant, et dans une moindre mesure des centres de Toulouse, Rennes et Strasbourg, les stations régionales devront faire l'objet d'importants investissements en potentiel humain, en matière d'équipements techniques et d'immeubles afin de les mettre au niveau opérationnel qu'implique le fonctionnement d'une société régionale de télévision ».

Au cours de l'année écoulée, FR 3 a été traversée par des mouvements et des secousses qu'il serait fastidieux de rappeler. Votre rapporteur se bornera à évoquer *la situation de l'information* sur cette chaîne. Déjà peu regardé, le journal Soir 3 a vu son audience chuter au cours des mois, pour atteindre, dans le meilleur des cas, 2 %. La réorganisation, conduite par le nouveau directeur du journal, a été caractérisée par la venue à l'écran de jeunes militants, apparemment plus soucieux de réciter un discours idéologique préfabriqué que de présenter des informations. Le sommet a été atteint en juin dernier, lorsque le Président-Directeur général d'alors, *M. Guy Thomas*, a reconnu l'absence de professionnalisme de ces prétendus journalistes, le manque d'impartialité, et le délayage dont, avec une rare constance, l'équipe de FR 3 a fait preuve. Un nouveau Président-Directeur général, *M. André Holleaux*, a été nommé par la Haute Autorité en septembre. Ancien

Président de la Commission d'attribution des fréquences aux radios privées locales, il a témoigné dans ces fonctions d'une haute probité, associée à un sens aigu du dialogue et de l'efficacité. Gageons que, dans son nouveau poste, il sera amené à déployer ces qualités pour restaurer l'image quelque peu ternie de FR 3.

II) LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE PROGRAMMES DE RADIODIFFUSION

A) Radio France

a) Le budget

Le budget de Radio France pour 1983 comporte une série de modifications liées à la loi du 29 juillet 1982 qui a confié à cette société les radios régionales confiées précédemment à FR 3. Le législateur a mis un terme, ce faisant, à un conflit de compétences inutile et coûteux.

Les projets en recettes font ressortir *une croissance assez substantielle de la redevance, 24,27 %*, des recettes de la publicité commerciale, 21,7 %. Les recettes commerciales sont quasiment stables.

La progression globale du budget s'établit à 19,4 %.

(en millions de francs H.T.)

RECETTES	1982	1983
Redevance.....	1 200,8	1 492,3
Publicité collective.....	23,0	28
Services rendus aux administrations.....	58,0	3,3
Recettes commerciales.....	35,3	36
Produits financiers.....	14,0	10
Recettes diverses.....	16,4	39,5
Total.....	1 347,5	1 609,1

La progression des dépenses sera analogue à celle des recettes. On remarque *la croissance de 25 % des dépenses de personnels* d'une année sur l'autre et l'accentuation de la rapidité du budget de cette société, consécutivement à l'intégration des radios régionales. Alors qu'en 1982 les frais de personnels constituaient 47,1 % du budget total, ils s'élèveront, en 1983, à 49,49 %.

(en millions de francs H.T.)

DÉPENSES	1982	1983
Achats.....	13,6	14,3
Frais de personnel.....	635,0	796,5
Impôts et taxes.....	23,9	26,8
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	537,3	606,7
Transports et déplacements.....	12,9	14,4
Frais divers de gestion.....	49,2	62,5
Frais financiers.....	0,8	0,9
Amortissements et provisions.....	74,8	87
Total.....	1 347,5	1 609,1

b) *Les personnels*

Les effectifs des personnels de Radio France s'établissaient, au 30 juin 1982 à 2 607 agents.

La répartition par catégorie, qu'on trouvera dans le tableau ci-après, appelle trois observations.

Radio France se singularise des autres organismes de radiodiffusion par l'existence de ses orchestres et de ses chœurs.

Les effectifs représentent 14 % du total des personnels.

La catégorie des journalistes, avec 313 personnes, représente 12 %, mais la plus importante reste celle dite de gestion avec 563 agents sur 2 607, soit 21,1 %.

PERSONNEL SOUS CONVENTION	
— Convention générale	
Filière ouvrière	189
Filière de services	232
Filière de gestion	563
Filière technique	558
Filière de production	266
Filière de cadre de direction	55
— Musiciens et choristes.....	366
— Journalistes.....	313
	<hr/>
Personnel hors convention	2 542
	<hr/>
Total.....	2 607

Au cours de la période allant du second semestre de 1981 à celui de 1982, Radio France a recruté 378 personnes — toutes catégories confondues —, dont 117 journalistes et... 5 musiciens. Cette progression de 14,4 %, intègre les recrutements liés aux mesures nouvelles concernant les radios locales de Radio France Internationale. Enfin, l'application des 39 heures a entraîné le recrutement de 30 nouveaux agents. En tenant compte des sorties au cours de la période considérée — 104 —, le solde des recrutements s'élève à 274, soit 10,5 % d'accroissement en un an.

c) *La programmation*

Le volume des émissions des différentes chaînes gérées par Radio France (non compris R.F.I.) s'établit à 65 972 heures. Sur la base des prévisions en année pleine — valables à partir du mois d'août 1982 — la ventilation s'établit comme suit :

<i>France-Inter</i>	8 760 h
(auxquelles s'ajoutent en décrochage : « Sports et musique »).....	365 h 45 mn
<i>France-Culture</i>	6 205 h
(auxquelles s'ajoutent en décrochage : La Bourse)	54 h 49 mn
<i>France-Musique</i>	6 932 h
<i>F.I.P.</i>	5 110 h
<i>Radio-Bleue</i>	1 164 h
<i>Radio-7</i>	7 737 h
<i>Fréquence-Nord</i>	6 667 h
<i>Radio-Mayenne</i>	6 205 h
<i>Radio-Seine-et-Marne</i>	6 680 h
(ex Melun FM)	
<i>Radio Berry-Sud</i> (depuis le 23 avril)	4 301 h
<i>Radio Vaucluse</i> (depuis le 29 juin).....	3 415 h
<i>Radio-Bretagne Ouest</i> (à partir du 3 août)	<u>2 376 h</u>
Total	65 972 h 34 mn

Les résultats comparés des taux d'écoute des trois principales chaînes de Radio France (France Inter, France Culture et France Musique), de 1980 au deuxième trimestre de 1982, appellent les observations suivantes :

— *France Inter voit son audience baisser régulièrement en semaine. La diminution est surtout sensible depuis le premier semestre de 1982. Les taux sont plus faibles encore le samedi et le dimanche où la chaîne a fait, au cours des deux premiers trimestres de 1981, ses plus mauvais taux depuis deux ans.*

— *France Culture*, après une période de quasi stabilité entre 1980 et 1981, amorce un net redressement de son audience en semaine au premier semestre de 1982. En revanche, le dernier trimestre de 1982 marque un fléchissement de cinq points.

— *France Musique* traverse une période assez sombre depuis le début de 1982. Alors que son audience en semaine s'établissait, en moyenne, à 23 % en 1980, elle n'est que de 20 % depuis le deuxième semestre de 1982 avec une chute de deux points du premier au deuxième trimestres. Les résultats sont encore moins bons le samedi et le dimanche : 18 % au premier semestre de 1982 contre 21,5 % en 1981 et 20,5 % en 1980.

On trouvera dans le tableau ci-après le détail des résultats, établis par le Centre d'étude d'opinion, pour le compte de Radio France (les valeurs d'audience cumulées sont des taux un pour mille).

Audience cumulée journalière

Moyennes par trimestre

		Lundi - Vendredi			Samedi - Dimanche		
		F.I.	F.C.	F.M.	F.I.	F.C.	F.M.
1980	1 ^{er} trimestre.....	202	11	23	137	11	24
	2 ^e trimestre	194	14	21	135	12	20
	3 ^e trimestre	153	10	19	115	9	17
	4 ^e trimestre	204	11	19	138	10	21
1981	1 ^{er} trimestre.....	213	13	15	159	11	26
	2 ^e trimestre	207	11	21	151	12	19
	3 ^e trimestre	155	10	16	113	9	15
	4 ^e trimestre	182	14	27	135	13	25
1982	1 ^{er} trimestre.....	167	15.	22	114	14	21
	2 ^e trimestre	157	14	18	113	9	15

F.I. : France Inter. F.C. : France Culture. F.M. : France Musique.

d) La situation générale

La situation à Radio France a été comme dans les autres sociétés de programme quelque peu perturbée par la période de transition qui a commencé au printemps de 1981.

Nous ne nous étendrons pas outre mesure sur ce passé récent puisqu'un nouveau Président-Directeur général, *M. Jean-Noël Jeanneney* a été désigné dont les qualités sont connues comme ses compétences.

Une série de mesures sont intervenues en matière de structures, qu'il convient d'évoquer :

— *La décentralisation du service public de la radiodiffusion*, amorcée à titre expérimental en 1980, sera poursuivie et étendue. A Fréquence Nord, Radio Mayenne et Melun FM, s'ajoutent désormais : Radio Berry Sud (Châteauroux), depuis le 23 avril, Radio Vaucluse (Avignon), depuis le 29 juin, Radio Bretagne Ouest (Quimper), depuis le 3 août, Radio La Creuse (Guéret), depuis le 5 septembre.

D'autres chaînes sont prévues à Périgueux (Radio Périgord), à Nice (Radio Côte d'Azur), à Bastia (Radio Corse), à Mont-de-Marsan, à Belfort, à Valence, à Grenoble, à Clermont-Ferrand.

La loi du 29 juillet 1982 a prévu la création de sociétés régionales de radiodiffusion pour la gestion des stations locales, dont Radio France détiendra la majorité du capital.

Ce plan d'extension du service public au niveau local appelle une réserve. Votre rapporteur se demande s'il est bien opportun, en cette période de rigueur, d'alourdir encore un peu plus les charges structurelles de Radio France. Doit-on craindre que, faute d'accroissement des moyens, certaines activités essentielles au renom culturel du pays, comme celles des orchestres et des chœurs, ne connaissent un ralentissement ?

A tout prendre, votre Commission préférerait que Radio France maintienne et développe ce qui fait son originalité — son potentiel de création et d'expression musicale — plutôt que de tenter de quadriller le pays de stations locales, rôle et place que peuvent occuper les radios privées, sans rien coûter au contribuable.

— *Les programmes des trois grandes chaînes de Radio France commanderaient de plus longs développements que ne peut comporter un rapport aussi cursif. Votre rapporteur s'interroge sur les causes de la baisse sensible des taux d'écoute de France Inter depuis le début de 1982, alors que cette station programme des créations de qualité destinées au grand public qui remportent un vif succès — comme l'adaptation d'« Un amour de Swan », « Les tréteaux de la nuit », « La tribune de l'histoire », ou « L'oreille en coin » ; on ne comprend pas les raisons de cette diminution. Sans doute, les changements survenus dans les grilles ont-ils désorienté un public qui aime des références, et la venue sur les ondes des radios privées entraîne une évolution des goûts et des styles. France Inter doit chercher les moyens de reconquérir son public.*

France Culture maintient ses positions — surtout en semaine — et votre rapporteur s'en félicite. Cette chaîne, qui n'a pas d'équivalent dans le monde, a diffusé, en 1981, 6 205 heures de programmes. La fidélité de ses auditeurs témoigne du grand intérêt de maintenir et de développer cet instrument irremplaçable. *Votre rapporteur souhaite qu'un plus large écho soit donné aux émissions de cette station*, en particulier dans le monde scolaire et universitaire, mais aussi à l'étranger où un public francophone et francophile serait très désireux de pouvoir y accéder par le biais de R.F.I.

Le cas de France Musique est beaucoup plus préoccupant. La baisse des taux d'écoute inquiète, alors que le public de cette chaîne est, d'une certaine manière, aussi fidèle que celui de France Culture. Il y a eu, certes, des modifications importantes dans les grilles qui entraînent, dans un premier temps, des réactions. Le public, cela est établi, n'aime guère être bousculé dans ses habitudes. *Votre Commission a relevé avec intérêt la mise en place d'une grille « mobile » sur trois semaines pour les programmes du matin.* Les après-midi de la semaine sont, en revanche, toujours aussi décevants. La présence d'émissions scolaires n'y est pas étrangère (le ministère de l'Éducation nationale serait bienvenu de demander l'octroi de fréquences locales pour diffuser ses propres programmes).

France Musique a maintenu, et l'on s'en félicitera, les concerts du soir et de la fin de semaine, toujours de haute qualité. *On peut se demander alors si cette chute de l'audience n'est pas liée — en partie — à la programmation de certaines émissions de musique étrangère — pour ne pas dire exotique — qui n'exercent qu'un attrait limité sur un public occidental.* Il y a eu cette anthologie de la musique classique turque du XIII^e siècle à nos jours ! Combien d'auditeurs — en dehors du producteur et de son entourage — ont pu être intéressés ? A quand une émission sur l'influence de messe du pape Marcel sur la musique des fakirs du Haut Penjab ? Une autre cause peut aussi être recherchée dans le ton général de cette chaîne depuis quelques mois. *La place de la musique est parfois moindre que celle du commentaire*, ce qui est regrettable. Certains présentateurs affectionnent le ton des bateleurs de foire qui est assurément ce qu'il faut sur une chaîne grand public, mais pas nécessairement bienvenu sur France Musique.

Votre Commission attend les restructurations que commande cette situation et d'autant plus rapidement que, faute de s'adapter, le service public de la radio risque de connaître une évasion irréversible de ses auditeurs.

B. — Radio France Internationale

a) *Le budget*

Au titre de l'exercice 1982, les services votés en reconduction pour 1983 affectés à l'action radiophonique extérieure s'élèvent à 130 546 000 F.

Pour 1983, les services votés sont exactement reconduits à ce niveau dans le projet de loi de finances.

Par rapport à 1982, le budget de Radio France Internationale sera en augmentation de 7,8 % quant aux frais de personnel, compte non tenu de 1,5 %, au titre du glissement vieillesse technicité GVT, et de 4 % quant aux frais de fonctionnement.

Sont, en outre, prévus en mesures nouvelles pour 1983 :

- 28,7 M.F. au budget du ministère des Relations extérieures ;
- 68 M.F. au titre de la redevance.

Sur cette enveloppe, 68,5 M.F. seront affectés au fonctionnement. Sur les 28,2 M.F. d'investissement, 22 M.F. financeront le projet de renforcement *des émetteurs de Guyane*. Des crédits de paiement prévus en 1982 au budget du ministère des Relations extérieures vont être, en outre, utilisés. Enfin, 6,2 M.F. seront disponibles pour les autres projets d'investissements, dont la construction d'un émetteur à *La Réunion*. Notons que le projet d'action radiophonique de la France vers l'Asie est au point mort, les négociations avec la « *Deutsche Welle* » pour l'utilisation d'un émetteur à *Ceylan* s'étant enlisées.

b) *Les personnels*

Le plan de développement de cinq ans de Radio France internationale, annoncé en mars 1982, est mal engagé. Après la période d'euphorie budgétaire, il est brutalement frappé par la rigueur, puisque les dotations pour 1983 ne représentent que 50 % des prévisions initiales.

Malgré tout, les responsables gardent bon espoir pour les prochaines années. Ainsi, *la politique des personnels sera des plus hardie*, puisque, selon les informations communiquées à votre rapporteur, Radio France internationale, qui employait, en 1982, 260

personnes, en emploiera 411 en 1983 et plus de 1 000 en 1987, à l'issue du plan quinquennal. Rappelons, à titre de comparaison, que Radio France occupe actuellement — toutes catégories confondues — 2 607 agents.

c) *La programmation*

On trouvera dans le tableau ci-joint une présentation des *projets de Radio France Internationale, selon le plan quinquennal*, dans le domaine de la programmation.

Actuellement, les émissions de Radio France Internationale sont de deux sortes :

— *Les émissions diffusées à l'extérieur* qui représentent annuellement 15 207 heures ;

— *Les émissions à destination des résidents étrangers en France*, pour une durée annuelle de 522 heures.

Depuis octobre 1982, un programme de trois heures vers l'Amérique latine, se substituant aux émissions vers la Péninsule ibérique, est diffusé en français, en brésilien et en espagnol. En outre, 30 minutes quotidiennes à destination de la Pologne sont programmées depuis décembre 1981.

Cible géographique	Projet	Langue de diffusion	Durée prévue	Projet définitif
Afrique	Tranche d'information matinale quotidienne vers l'Afrique orientale et les régions voisines	français arabe anglais swahili amharique	2 h 30 par tranches de 30' en chaque langue	Les 30' en arabe swahili et amharique sont différés
	Deux magazines d'actualité sur la chaîne sud	français	30' hebdomadaires	réalisé en 1982
	Journal et revue de presse sur la chaîne sud (quotidien)	français	journal 15' revue de presse 15'	maintenu
	Tranche d'information vers l'Angola et le Mozambique : journal + magazine + revue de presse (quotidien)	portugais	1 heure	maintenu
Maghreb	Tranche d'information quotidienne en soirée vers Maroc, Algérie, Tunisie, Libye (sur ondes moyennes réseau B)	français arabe	2 h par tranches alternées de 30' en chaque langue	maintenu
Europe de l'Est	Tranche d'information quotidienne (journal + revue de presse matin et après-midi) chaîne est	polonais	15' deux fois	maintenu
	Tranche d'information quotidienne (journal + revue de presse + magazine en soirée) chaîne est	russe	30'	maintenu
	Tranche d'information matinale quotidienne	français russe polonais	1 h français 1 h russe 30' polonais = 2 h 30 alternées en chaque langue	1 h russe différé
	Programme quotidien sur chaîne est	serbo-croate	15' matin 15' soir	différé
	Programme quotidien sur chaîne est	roumain	15' matin 15' soir	différé
Proche-Orient péninsule arabique et Golfe (à l'exception des pays touchés par la SOMERA)	tranche d'information quotidienne dans l'après-midi	français arabe	30' français 30' arabe	maintenu
Amérique latine	Tranche d'information quotidienne (journal + revue de presse) en soirée	français brésilien espagnol	3 h par tranches de 20' en chaque langue	maintenu (début du programme en octobre 1982) 10 personnes ont été engagées.
	Programme supplémentaire	français	1 h	maintenu (début du programme envisagé au printemps 1983).

d) *La situation générale*

La loi du 29 juillet 1982 a érigé le service de Radio France Internationale en société filiale de Radio France. Votre Commission avait accepté cette réforme avec d'autant plus de faveur qu'elle était le prélude à *une politique ambitieuse de diffusion radiophonique à l'extérieur*. Le Sénat a toujours regretté qu'en ce domaine le rang de la France soit si modeste.

Les projets, on l'a vu, sont d'envergure et, malgré les difficultés de l'heure, les bases sont jetées.

Si votre rapporteur approuve, dans l'ensemble, les mesures arrêtées il s'inquiète de certains prolongements pour le moins inattendus.

Ainsi, la création depuis le 1^{er} mai dernier d'une nouvelle agence de presse *Media France Intercontinents* (M.F.I.) s'imposait-elle vraiment ? Passe encore qu'elle produise des documents audiovisuels, mais la production de documents écrits est-elle nécessaire ? N'eût-il pas mieux valu utiliser la structure existante — et ô combien éprouvée — de l'A.F.P., plutôt que de lancer une nouvelle agence dont on annonce qu'elle doit devenir : « *une banque de données sur le tiers monde par le biais de divers supports* ».

Il est vrai que cette agence assure, selon les responsables, un service de traduction de textes officiels pour le Ministère des Relations extérieures à destination des ambassades. Mais on ne comprend pas, alors, pourquoi ce Ministère maintient encore un service de l'information et de la presse et un service de la traduction et de l'interprétation.

Votre rapporteur craint que cette agence ne soit une de ces structures qui font double emploi et dont la création répond davantage à des nécessités particulières qu'à un besoin général.

La rigueur qui préside à l'élaboration des budgets du service public de la communication audiovisuelle souffre des exceptions difficiles à justifier.

Un autre motif d'inquiétude vient de la restructuration des services du Ministère des Relations extérieures. Votre Commission s'est, en effet, émue de *la paralysie qui frappe, depuis plusieurs mois, la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques*, chargée, — entre autres — de notre action audiovisuelle extérieure. Une direction de l'audiovisuel a été créée, mais tous les doutes sont permis sur l'effectivité de son fonctionnement. De quoi rendre perplexe sur le dynamisme de notre politique en ce domaine.

3) *LES AUTRES ORGANISMES DU SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE*

A) **La Société française de Production (S.F.P.)**

a) *Le budget*

La loi du 29 juillet 1982 a modifié sensiblement la Société française de Production. De société anonyme, elle est devenue société nationale et les sociétés de programme ont été associées à son capital.

De la sorte, il est difficile de comparer l'évolution du budget de la S.F.P. de 1982 à 1983.

Rappelons que *la situation financière n'est guère florissante*. Après un déficit de 49,7 millions de francs en 1980, de 53,8 millions en 1981, les prévisions les plus optimistes prévoient une perte nette de 80 millions de francs pour 1982...

Pour y mettre un terme, *un plan de résorption sur deux ans du déficit chronique de la S.F.P. est mis en œuvre avec, pour 1982, ainsi qu'on l'a vu dans le premier chapitre, un apport de 155 millions de francs*.

L'augmentation du projet de budget pour 1983 en fonctionnement est de 8 %. Il en ressort surtout la part très importante des dépenses de personnels qui représentent, à elles seules, 65,8 % du tout. Dans une réponse à votre rapporteur, le Président-Directeur général de la Société française de Production ne cache pas les incertitudes qui pèsent sur ces dépenses, puisqu'il a pris pour l'hypothèse que « *le taux des charges sociales demeurerait constant et que la durée du travail hebdomadaire resterait inchangée* ». Une connaissance, même superficielle, des syndicats du personnel de cette société laisse votre rapporteur perplexe.

Budget de fonctionnement

(en millions de francs)

DÉPENSES		RECETTES	
Achats	53,5	Redevance	2
Personnel	700,0	Contribution des organismes de radio-télévision	995,8
Impôts et taxes	25,5	Recettes commerciales	82,7
T.F.S.E.	214,5	Recettes diverses	13,8
Transports	45,7	Accroissement de la valeur des stocks de programmes	12,5
Frais divers de gestion	13,0	Résultats d'exploitation	55,0
Frais financiers	31,0		
Dotation aux comptes d'amortis- sement et de prévisions	78,0		
Total	1 161,2		1 161,2

Budget d'investissement

(en millions de francs)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements	45	Dotation en capital	141,2
Remboursements d'emprunts antérieurs	30,55	Amortissements	75,0
Accroissement des stocks	12,50	Redevance	59,8
Prêts et avances	3,35	Dont prise de participation	(1)
Frais de participation	1		
Besoin en fonds de roulement	128,6		276,0
Résultats	55		
	<u>276,0</u>		

b) Les personnels

La situation des effectifs des personnels au 30 juin 1982 se répartissait comme suit entre les différentes catégories :

— administratives	362
— ouvrières	754
— production	723
— service	90
— technique	498
— encadrement	74
— hors convention	4
TOTAL	2 505

Sur ce total, il y a eu 292 recrutements entre le 30 juin 1981 et le 30 juin 1981.

Les rentrées d'effectifs correspondent, pour un certain nombre d'emplois (103), à des recrutements que la société a été amenée à faire pour maintenir sa capacité de production face aux départs (126) que la S.F.P. enregistrerait pendant la même période. La majeure partie des entrées d'effectifs constatés (189) concerne la régularisation de diverses situations :

- réintégrations après congés sans solde ou maladie (22),
- intégration de personnels qui avaient acquis des droits du fait de la continuité de leur collaboration (78), dont 14 collaborateurs de l'établissement Vachet,
- régularisation comptable de personnels occasionnels (48),
- réintégration de personnels qui avaient fait l'objet en 1979 de licenciements (41).

Le solde des créations d'emploi en cours de la période considérée (166) fait ressortir une progression des effectifs de 6,6 %.

c) Les activités

Dresser le bilan des activités de la Société française de Production pour 1982 est assez délicat. Cette société, en effet, a été dans l'incapacité de répondre à la question que lui avait posée votre rapporteur par l'entremise du Ministère de la Communication audiovisuelle. Une telle attitude, qui se passe de commentaires pour un établissement qui emploie 2 500 personnes, dont 362 administratifs, prend un relief particulier lorsqu'au même moment elle vient demander au Parlement l'octroi de 155 millions de francs pour assainir sa gestion...

d) La situation générale

Indépendamment des considérations qui précèdent, le Sénat a fait preuve d'un certain optimisme et de beaucoup d'indulgence envers la S.F.P. lors du vote de la loi du 29 juillet 1982. Votre rapporteur avait considéré qu'il fallait maintenir l'existence de cette société, bien que le Président-Directeur général, *M. Bertrand Labrusse*, ait avoué qu'il faudra 540 millions de francs pour la remettre à flot.

Le Sénat avait été favorable à la création de solidarités entre la S.F.P. et les sociétés de télévision, moyen approprié pour gagner la « bataille des programmes ». Aujourd'hui, comme en juillet dernier, votre rapporteur attend que la S.F.P. apporte la preuve qu'elle peut être plus performante que ne le laisse supposer son bilan.

B) L'Institut national de l'audiovisuel (I.N.A.)

a) *Le projet de budget pour 1983 s'élève à 295,3 M.F. et est en progression de 9,3 % par rapport au budget révisé de 1982*

La prévision de recettes de 295,3 M.F. se décompose de la façon suivante :

— Les contributions forfaitaires versées par les organismes de radio-télévision s'élèvent à 180,5 M.F. (soit une progression de 9,2 % par rapport au budget révisé 1982),

— Une dotation précipitaire de fonctionnement de 0,5 M.F. destinée aux différents développements informatiques dans le cadre du plan d'orientation,

— Une dotation précipitaire de 4 M.F. destinée au pilotage des expériences de télédistribution qui seront effectuées dans plusieurs villes,

— Les autres recettes sont estimées à 110,3 M.F. et sont en progression de 5,1 % par rapport au budget révisé de 1982.

	État prévisionnel 1982	Modificatif 1982	1983
70 PRODUITS D'EXPLOITATION			
700. Contribution forfaitaire et attributions précipitaires	165 300	165 300	185 000
701. Formation professionnelle des organismes de radio-télévision	20 000	19 700	22 900
702. Ministère de la Coopération.....	32 500	27 814	27 814
7020. Formation professionnelle	21 500	18 214	18 214
7021. Diffusion internationale	11 000	9 600	9 600
703. Ministère des Relations extérieures	17 000	12 989	12 989
7030 Formation professionnelle	5 800	3 359	3 359
7031. Diffusion internationale	8 630	7 130	7 130
7032. Bureaux à l'étranger	2 570	2 500	2 500
704. Droits d'adaptation et d'exploitation	1 100	800	900
705. Produits des services fournis à des tiers	15 700	21 278	21 500
707. Produits des commandes	16 400	17 300	18 000
76 Produits accessoires	1 000	1 000	1 200
763. Revenus des immeubles loués	1 000	1 000	1 200
77 Produits financiers	2 000	4 000	5 000
779. Autres produits financiers	2 000	4 000	5 000
TOTAL	271 000	270 181	295 303

Les dépenses s'élèvent à 295,3 millions de francs et comprennent, d'une part, la reconduction des objectifs existants pour un montant de 290,8 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 7,7 % et, d'autre part, la prise en compte de deux mesures nouvelles — le pilotage des expériences de télédistribution et le plan d'orientation informatique — pour un montant de 4,5 millions de francs dont le financement est assuré par le préciput.

(En millions de francs)

	État prévisionnel 1982	Budget 1982 modifié	1983
Achats.....	5,5	5,6	5,6
Frais de personnel.....	179,3	174,4	200,5
Impôts et taxes.....	5,6	4,5	5,5
Travaux fournitures et services extérieurs.....	47,1	57,2	52,5
Transports et déplacements.....	3,4	3,7	3,6
Achats de programmes.....	0,3	—	—
Frais divers de gestion.....	7,6	8,1	10
Frais financiers.....	0,7	0,6	0,6
Dotations aux amortissements.....	16,0	16,0	17,0
Réserve.....	5,5	—	—
TOTAL.....	271,0	270,1	295,3

Le projet de budget d'investissements pour 1983 s'élève à 28,3 millions de francs.

Les ressources sont constituées, d'une part, par la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles pour un montant de 17 M.F. et, d'autre part, par des dotations préciputaires pour un montant de 8,6 M.F. auxquelles vient s'ajouter le solde du préciput attribué en 1978 au titre des locaux d'archives 2,7 M.F.

Ces différentes attributions préciputaires doivent permettre de consacrer un montant important à la recherche image, de poursuivre l'équipement technique et d'engager un programme de construction de bâtiments pour la conservation des archives.

En millions de francs

EMPLOIS		RESSOURCES	
— Investissements immobiliers.....	1,5	— Report de la dotation préciputaire de 1978 (finance- ment des futurs locaux d'archives).....	2,7
— Mobilier et matériel de gerance.....	1,5	— Dotation préciputaire pour futurs locaux d'archives.....	5,0
— Matériels techniques.....	9,0	— Dotation préciputaire pour informatisation.....	1,5
— Matériels informatiques.....	4,0	— Dotation préciputaire pour restauration des archives.....	1,6
— Equipements sociaux.....	1,0	— Amortissements des immobilisations corporelles.....	17,0
Remboursement de la dette en capital.....	1,5	— Dotation pour participation à la création de la société de commercialisation.....	0,5
— Restauration des archives.....	1,6	— Réserve pour locaux d'archives.....	7,7
— Prise de participation dans la société de commercia- lisation.....	0,5		
TOTAL.....	28,3	TOTAL.....	28,3

b) *Les personnels*

L'effectif global des agents de l'I.N.A. s'élève, au 30 juin 1982, à 892 dont 183 hors statut.

La ventilation des effectifs statutaires fait ressortir :

- 213 agents de catégorie C
- 562 agents de catégorie B
- 134 agents de catégorie A.

Les effectifs des personnels hors statut se répartissent de la manière suivante :

Agents à contrats à durée indéterminée :

— Article 2 - alinéa 1	55
— Article 2 - alinéa 2	57
— Journalistes	12
— Surveillants et ouvriers d'entretien.....	<u>32</u>
	156

Agents à contrats à durée déterminée :

— Article 2 - alinéa 1	1
— Article 2 - alinéa 2	7
— Article 3 - alinéa 3	8
— Fonctionnaires détachés	10
— Surveillants et ouvriers d'entretien.....	<u>1</u>
Total	<u>183</u>

c) Les activités de l'I.N.A. se répartissent entre trois missions : *les archives, la recherche et la formation professionnelle.*

Dans le domaine des *archives*, l'essentiel de l'activité a été consacré à l'archivage des programmes versés ainsi qu'à la communication de documents aux sociétés de programme de radio et de télévision, et aux recherches documentaires. Le nombre des communications s'est accru au cours de la dernière période.

Deux points, par ailleurs, méritent d'être signalés :

— La reprise des travaux de restauration des documents d'archives ;

— L'ouverture de la vidéothèque de Marseille en juin 1982, élément de la politique menée pour développer la diffusion hors antenne du patrimoine que constituent les archives audiovisuelles régionales.

En matière de *production de programmes de création et de recherche*, la situation s'est améliorée au cours de la dernière période, en raison du redressement financier de l'Institut qui a

notamment permis de reprendre la production de programmes de fiction, et de l'amélioration des relations avec les sociétés de programme.

Le département de la recherche prospective a développé son action et renforcé son rôle parmi l'ensemble des organismes qui participent à la recherche dans le domaine audiovisuel. Il a su acquérir une position forte et reconnue dans les champs ouverts par les nouvelles technologies : réflexion sur les usages de celles-ci, participation aux expériences lancées (vidéotex, câbles), recherche technologique proprement dite dans le domaine des « nouvelles images ».

Enfin, *le département de la formation professionnelle* a été amené, à partir de l'automne 1981, à faire face à une forte augmentation de la demande de stages émanant des organismes français de radio et de télévision, alors que depuis plusieurs années le volume d'activité dans ce secteur ne cessait de se réduire au point de créer une situation alarmante.

d) *La situation générale*

La loi du 29 juillet 1982 a confirmé l'I.N.A. dans son existence et votre rapporteur s'en réjouit. *Le Sénat a toujours été très attentif au développement des activités de cet Institut. Il l'a montré en introduisant une série d'amendements pour conforter sa position, comme l'attribution au bout de cinq ans de la propriété des archives de l'audiovisuel.*

Lors de l'examen du projet de loi, le Sénat avait souhaité que des mesures soient prises pour assurer une plus large diffusion des archives. Votre rapporteur se félicite de *la création de la Régie Cassette Vidéo (R.C.V.)* qui va permettre une large diffusion des émissions de télévision diffusées à l'antenne.

Six collections seront offertes au public : théâtre, œuvres de J.-C. Averty, grandes adaptations classiques, opéras, concerts classiques et représentations de la Comédie française. Les initiateurs se donnent 18 mois pour mettre en œuvre la commercialisation de ces œuvres et dresser un premier bilan.

L'initiative répond à des besoins qui se sont exprimés maintes fois et qui n'ont pu être satisfaits jusqu'alors.

Votre rapporteur souhaite vivement que l'entreprise réussisse. Il y va de la défense du patrimoine national et de la promotion de notre culture.

Il en découlera une plus grande diversification des catalogues d'œuvres vidéo et une amélioration sensible de la qualité.

Au surplus, pour atteindre le succès l'I.N.A. devra faire des efforts sur les prix et sur le développement de son réseau de distribution commerciale.

CHAPITRE III

EXAMEN DE LA POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL

Après avoir tenté de présenter les options du projet de budget de la communication audiovisuelle pour 1983, et d'illustrer la situation des différents organismes du service public, votre rapporteur souhaiterait livrer les réflexions que lui a inspirées cet examen.

I. — UN BUDGET LOURD DE MENACES

A. — Une progression inquiétante des dépenses

Il est frappant de relever qu'avec 17 % d'accroissement, *la progression du budget de la communication se situe bien au-dessus de l'accroissement général du budget de l'Etat (11,8 %) et du budget civil (12,5 %).*

Ce premier élément *contredit* quelque peu les affirmations péremptoires de membres du *Gouvernement*, lors de la présentation du projet de loi sur la communication audiovisuelle, *selon lesquelles la réforme n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires.*

Votre rapporteur ne s'était, d'ailleurs, pas fait d'illusion sur la valeur de tels propos et ce premier budget, lourd de menaces comme on va le voir, ne l'a pas vraiment surpris.

Il faut croire que l'audiovisuel bénéficie d'un traitement de faveur. Ce n'est pas le moindre paradoxe à l'heure où l'austérité est partout prêchée. Lorsqu'on examine la progression des dépenses sur une période plus longue, cette situation prend un relief plus singulier encore.

De 1975 à 1981, les quatre sociétés de programme ont vu leurs moyens croître dans des proportions considérables, comme le montre ce tableau :

(en millions de francs)

Progression des ressources	Accroissement 1975-1981	Recettes totales 1981
T.F. 1.....	+ 35 %	1 667
Antenne 2.....	+ 26 %	1 536
F.R. 3.....	+ 24 %	1 808
Radio-France.....	+ 19,4 %	1 337

On aurait pu s'attendre à une stabilisation. C'était compter sans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre « *une nouvelle politique nationale dans le secteur audiovisuel* ».

Selon les documents qui lui ont été communiqués, cette politique devra favoriser *la création, améliorer les programmes, l'action extérieure, la décentralisation, le progrès social et les services nouveaux.*

Votre rapporteur ne peut que se féliciter d'objectifs aussi nobles et ambitieux.

Il doute, cependant, qu'on aille au-delà de l'incantation.

B. — La création et l'amélioration des programmes sacrifiés

La création, contrairement au vœu exprimé, non seulement ne sera pas développée, mais régressera : l'examen des prévisions budgétaires des diverses sociétés accuse soit une stagnation, soit une diminution des crédits destinés aux achats de programmes.

Conséquence de cette situation : *l'amélioration des programmes* que le Gouvernement entend obtenir ne viendra sûrement pas des rediffusions nombreuses auxquelles les sociétés devront avoir recours pour occuper l'écran, pas plus que du passage de documentaires et autres films au rabais qu'il leur faudra diffuser, faute de mieux.

C. — L'action extérieure compromise

L'action extérieure, point fort du changement, doit permettre à notre pays de prendre rang parmi les grandes puissances et répandre dans le monde, par radio interposée, les bienfaits du socialisme à la française.

Il faudra encore attendre, car le plan quinquennal de développement annoncé avec ostentation *ne sera appliqué qu'à 50 %* pour sa première tranche, et encore faut-il qu'il soit mis en œuvre.

Le « changement » a tant et si bien frappé la Direction générale des relations culturelles du quai d'Orsay que le désordre y est indescriptible et proprement stupéfiant. *On voit mal comment une administration paralysée pourra appliquer la politique audiovisuelle extérieure, qui reste d'ailleurs à définir.*

D. — La décentralisation ruineuse

La décentralisation a été engagée en matière de radio et de télévision. C'est, sans doute, le seul point sur lequel le Gouvernement tient ses promesses. C'est aussi le plus redoutable. Le Sénat, peu suspect d'être opposé à ce qui favorise le développement des régions sous toutes ses formes, avait été quelque peu réservé sur le coût qu'allait entraîner la création de sociétés régionales de radio mais, surtout, de télévision.

Les intentions du Gouvernement ne sont pas seulement inquiétantes, elles sont inconséquentes. L'on va recréer, dans un pays aux dimensions modestes, douze stations dotées chacune de moyens de production lourde, de services d'information, alors que la Société nationale de productions — la S.F.P. — traverse une crise depuis des années et connaît un déficit endémique, faute d'un plan de charge suffisant, et que les effectifs de journalistes dans les sociétés nationales sont pléthoriques.

Ce volet de la politique menée est de beaucoup le plus discutable. Il va alourdir les structures d'un service public qui n'en avait pourtant pas besoin, sans répondre aux besoins immédiats du pays.

E. — Les dépenses des personnels en progression

La volonté de développer le progrès social à l'intérieur du service public de l'audiovisuel ne saurait prêter le flanc à la critique si l'on ne savait d'avance ce que cache cette noble ambition. Chacun sait que les agents qui travaillent dans les organismes de la communication audiovisuelle ne subissent pas le sort des travailleurs postés ou des mineurs. On est également assez bien informé sur leurs statuts, sur les avantages de toute nature dont ils bénéficient, sans évoquer le faible rendement de certains, pour user d'une périphrase. Le rapport de la Commission d'enquête de notre collègue, M. Jean Cluzel, a mis l'accent, preuves à l'appui, sur certains abus auxquels se livrent les personnels dans les organismes de la communication audiovisuelle. On relève le sens peu élevé qu'ont certains de leurs missions, remplacé il est vrai par des préoccupations corporatistes aiguës.

Il est significatif que les seuls postes budgétaires des sociétés qui progressent au-dessus de 8 % soient les dépenses des personnels. Les fonctionnaires de l'Etat et les travailleurs du secteur privé seront heureux d'apprendre que les hausses des rémunérations atteindront, dans ces organismes, le plus souvent 10 %.

F. — La politique incertaine des nouveaux services

Dernier objectif du Gouvernement : *la création de nouveaux services*. Votre rapporteur avait exprimé ses regrets, il y a trois ans maintenant, devant l'absence de politique en matière de nouvelles techniques audiovisuelles. *Il faut créditer le Gouvernement actuel d'avoir engagé une réflexion sur ce point*. Les objectifs sont ambitieux et emportent l'adhésion. Ils laissent plus sceptiques quand on se penche sur les moyens prévus pour y parvenir. Tout est à l'état d'épuration et l'on ne peut dégager des propositions convaincantes — et concrètes — dans le domaine industriel et financier, pierre de touche mais aussi pierre d'achoppement de cette politique.

*
**

Le service public de la communication audiovisuelle, déjà engourdi, va peser de plus en plus lourd au cours des prochaines années et, comme il fallait s'y attendre, le Gouvernement cherchera par tous les moyens de nouvelles ressources.

II. — *DES RESSOURCES NOUVELLES INJUSTIFIÉES*

Pour alimenter les ressources du budget, le Gouvernement a eu recours à deux procédés :

- L'introduction de la publicité sur FR 3 ;
- La création d'une taxe sur les magnétoscopes.

A) L'accroissement inquiétant de la publicité

Lors de l'examen du projet de loi sur la communication audiovisuelle, le Sénat s'était opposé à la disparition du plafond légal de ressources publicitaires, fixé alors à 25 %. Si l'on en croit les prévisions avancées par le Gouvernement, le plafond sera respecté, même s'il ne figure plus dans la loi. Votre rapporteur aurait tout lieu de s'estimer satisfait.

Il ne l'est pas, pour deux raisons :

— D'une part, *les hypothèses sur lesquelles ont été fondées les prévisions budgétaires surévaluaient les investissements publicitaires*. Or, une étude récente a montré, qu'en fait, ils ralentiront en 1983 en raison de la morosité du contexte économique général. Aussi bien, la ponction opérée par la publicité télévisée sera supérieure aux 24,9 % annoncés.

— D'autre part, *l'accroissement structurel des charges du service public*, dont on ne mesure que les premiers effets dans le budget de 1983, va contraindre le Gouvernement, au cours des exercices futurs, à *puiser davantage encore de nouvelles ressources sur le marché publicitaire*. On voit mal, d'ailleurs, pourquoi le Ministre de la Communication aurait mis tant d'insistance à supprimer le plafond légal, si ce n'est pour disposer à discrétion de ce moyen de financement.

B) La taxe sur les magnétoscopes : une mesure injuste et dangereuse

Autre moyen d'alimenter le budget de la communication audiovisuelle : *la taxe annuelle sur les magnétoscopes*.

On avait pu penser, jusqu'à une date récente, que le Gouvernement n'aurait pas recours à un tel palliatif puisqu'il affirmait que la loi du 29 juillet 1982 sur la communication

audiovisuelle serait sans conséquence au plan financier. On a vu ce qu'il fallait en penser. Le résultat ne s'est pas fait attendre.

L'institution d'une redevance annuelle d'usage de magnéscope est injuste, indue, absurde et dangereuse.

L'environnement politique actuel, on le sait, n'est guère favorable à tous ceux qui, de près ou de loin sont « riches », ou tenus pour tels. La création de la taxe sur les magnétoscopes ne devait donc pas émouvoir outre mesure puisqu'elle frapperait précisément cette catégorie. Or, une étude assez sérieuse mais confidentielle a montré que *les détenteurs et les acheteurs potentiels de magnétoscopes, sans être à coup sûr pauvres, n'étaient pas nécessairement « riches »*. Si l'on trouve 27 % de cadres supérieurs parmi les utilisateurs, il y a aussi 23 % d'ouvriers, 27 % de cadres moyens, 10 % d'inactifs et 9,5 % de commerçants. De plus, une analyse des raisons qui motivent la détention d'un magnéscope révèle qu'un *nombre important d'utilisateurs avait fait cette acquisition faute de pouvoir suivre régulièrement les programmes* en raison de leurs obligations professionnelles (travailleurs postés, ambulants, etc).

La taxe est indue : si elle répondait à la nécessité de financer de nouveaux programmes, de favoriser la création, de compenser les pertes subies par les auteurs, votre rapporteur eut sans doute donné son adhésion à son institution. Mais il s'agit de tout autre chose. La politique née de la loi du 29 juillet 1982 va entraîner, ainsi qu'on l'a vu, une multiplication des structures aussi coûteuses qu'inutiles.

Lors de l'examen du projet de loi, sur la communication audiovisuelle, votre rapporteur s'était demandé qui des gestionnaires ou des saltimbanques seraient favorisés. Apparemment, le Gouvernement a tranché en faveur des premiers. Aussi bien, cette taxe — dont tout peut faire craindre qu'elle va croître au cours des prochaines années — ne va correspondre à aucune amélioration tangible des prestations du service public de la télévision.

La taxe est absurde : elle participe d'une conception erronée de la défense du marché intérieur. Chacun sait que les quelques magnétoscopes français disponibles sur le marché n'ont de vraiment nationale que l'étiquette. *L'objectif avancé de favoriser l'industrie française — voire européenne — frise l'imposture*. Cela n'a, d'ailleurs, pas de quoi surprendre. Qui n'a entendu avec effarement un ministre déclarer que les acheteurs de magnétoscopes étaient de bien « *mauvais citoyens* », parce qu'ils creusaient, par leurs achats, le déficit du commerce extérieur... Le Gouvernement a, semble-t-il, une conception sélective du civisme économique : il pénalise le malheureux détenteur d'un magnéscope de 6 000 F et, dans le même temps, exonère de la vignette le propriétaire d'une moto de 20 ou 30 000 F.

Il est vrai qu'on n'a pas encore vu les téléphiles bloquer les avenues et les carrefours en fin de semaine...

Mais il y a plus *dangereux* encore. *La taxation des magnétoscopes participe d'une politique générale d'aliénation des libertés individuelles.* L'achat d'un magnéscope ne répond pas seulement au besoin de certains utilisateurs d'enregistrer les programmes télévisés faute de pouvoir les regarder aux heures habituelles de diffusion. Il est commandé aussi par le désir d'organiser la « consommation » des images en fonction des goûts. Cela est d'autant plus justifié qu'en France, la télévision est peu développée. Les trois chaînes visent un public moyen. Or, chacun sait que ce public n'existe pas. *Le téléspectateur des années 80 veut maîtriser la réception des programmes, comme il veut maîtriser ses choix de livres, de disques et, demain, de vidéogrammes ou de réseaux.* C'est plus que n'en peut supporter un Gouvernement soucieux, comme on sait, d'interférer dans tous les domaines de la vie quotidienne des citoyens, y compris la culture. Malheur à ceux qui cherchent à s'affranchir de sa tutelle. *Les faveurs du pouvoir ne vont que vers une seule catégorie : le téléspectateur soumis et passif.*

On le comprend d'autant mieux que le panorama offert par le service public de l'audiovisuel n'est pas de ceux qui épanouissent.

3) UN SERVICE PUBLIC A LA RECHERCHE DE SON INDÉPENDANCE

A) L'information militantisée

Le jugement de votre rapporteur sur l'information télévisée n'a pas varié d'une once par rapport à l'an dernier. Qu'observons-nous aujourd'hui, comme hier ? *Des informations incomplètes, des commentaires orientés, un volume d'images insuffisant.* La « normalisation » a produit ses effets. Les contestataires ont été éliminés, les résistances annihilées. Rien de très surprenant, en vérité.

Le Gouvernement actuel, cultive la dérisoire illusion, qu'avec une télévision inféodée, il disposera de l'opinion. L'histoire récente devrait le conduire à plus de prudence. Non, il persiste, et il signe. Non content de disposer des journaux et de magazines d'information, il occupe des espaces publicitaires !

Si l'on peut comprendre qu'un Gouvernement succombe à la tentation de valoriser son action en mettant volontiers en avant ses ministres et les personnalités qui le soutiennent, on est confondu par la situation actuelle.

Les informations qui sont présentées procèdent d'un manichéisme idéologique primaire jamais vu dans notre pays. Dans la relation du moindre conflit social, la présentation d'autres points de vue que ceux des syndicats est exceptionnelle. Les plus petits reportages, même sur des sujets anodins, sont presque toujours l'occasion de procès unilatéraux contre « l'ancien régime ». Qu'un congrès d'une formation politique de l'opposition se déroule, on n'aura droit qu'à quelques images assorties du commentaire « ad hoc » d'un présentateur goguenard et sarcastique. Le sommet a été atteint lors d'un reportage sur la résistance afghane réalisé par des médecins bénévoles. Après la diffusion du film, un présentateur n'a pas hésité à mettre en doute les affirmations des témoins, et alors que ceux-ci se récriaient, il les a quasiment insultés.

Depuis quelques mois, l'information à la télévision a franchi les limites de l'imposture.

Ce ne sont pourtant pas les déclarations en faveur de la liberté de l'information qui ont fait défaut ces derniers temps. Lors de l'examen de la loi sur la communication audiovisuelle, des colonnes entières du *Journal officiel*, ont été remplies. Qu'en est-il resté ? Seule tentative timide : la création d'une haute Autorité de la communication audiovisuelle.

B) La haute Autorité en quête d'indépendance

Votre rapporteur est à l'aise pour évoquer cette institution. Lors du vote de la loi sur la communication audiovisuelle, il avait *clairement donné son accord — avec le Sénat tout entier — à la création d'une instance d'interposition entre le pouvoir politique et le service public de l'audiovisuel*. Conséquemment avec cette position, il avait demandé que le mode de nomination ne souffre aucune contestation et que le champ de ses compétences s'étende au-delà d'une magistrature morale. Mais le Sénat ne fut pas suivi.

Comme on l'a déjà vu, *la désignation des membres de la haute Autorité, le 22 août dernier, a provoqué quelque étonnement*. On attendait des personnalités très en vue afin d'assurer à la nouvelle structure prestige et force. Les choix se sont plutôt portés, en majorité sur des professionnels aux compétences reconnues, mais dont on peut se demander si elles suffiront à donner du poids à l'institution. Au surplus, comme votre rapporteur le craignait, on retrouve, au travers de certaines nominations, des préoccupations de caractère politique qu'on aurait pu éviter si on avait bien voulu accepter les propositions du Sénat.

Quoi qu'il en soit, la haute Autorité existe et fait ses premiers pas.

Votre rapporteur salue les tentatives d'indépendance dont elle cherche à faire preuve. La Commission appuie tout particulièrement la volonté exprimée par sa Présidente de mettre en œuvre, dès que possible, un code de déontologie, instrument indispensable pour veiller, comme la loi en dispose, au respect du pluralisme et de l'équilibre dans les programmes.

Avec satisfaction, votre Commission relève cette initiative. On se souvient, en effet, que *le Sénat avait adopté un amendement tendant à créer un code de déontologie, amendement que n'avait pas cru devoir retenir l'Assemblée nationale.*

Cette initiative, encourageante, doit trouver des prolongements. L'énumération des attributions de la haute autorité aurait pu entraîner une certaine limitation de son action. Il semble que les « neuf sages » veulent aller de l'avant. Le premier élément — attendu — sera la publication du rapport annuel au printemps prochain.

EXAMEN EN COMMISSION

I. — Audition de M. Georges Fillioud, Ministre de la Communication du jeudi 28 octobre 1982

Sous la présidence de M. Michel Miroudot, vice-président, la commission a entendu M. Georges Fillioud, ministre de la Communication, sur sa politique et les crédits qui à la communication audiovisuelle pour 1983.

Le ministre a fait observer que l'effet d'accroissement du parc des récepteurs de télévision qui entraînait, ces dernières années, une progression des ressources, au-delà de l'augmentation de la redevance, allait cesser dès lors même que 90 % des foyers sont dotés de postes récepteurs.

Ce n'est que grâce à la « coloration » des téléviseurs et à la création de nouvelles ressources que les moyens pourront progresser régulièrement. Aussi, en dehors de l'augmentation des redevances sur les récepteurs en noir et blanc (+ 31 F) et en couleur (+ 47 F), il est proposé d'instituer une taxe sur les magnétoscopes de 471 F. Cette mesure nouvelle aura aussi pour effet de contenir à 25 % les prélèvements de télévision sur l'ensemble du marché publicitaire, et donc de ménager les intérêts des entreprises de presse.

Le projet de budget comporte aussi des crédits destinés à financer les nouvelles institutions de la communication audiovisuelle : 12 millions sont prévus pour la haute Autorité, 900 000 F pour le Conseil national de la Communication audiovisuelle et 500 000 F pour la Commission consultative des radios privées locales. Les crédits du Service juridique et technique de l'Information (S.J.T.I.) n'augmenteront, pour leur part, que de 8 %.

Les organismes du service public de la radio et de la télévision verront leurs ressources progresser globalement de 17 %. Outre la redevance sur les postes et les magnétoscopes, les sociétés de télévision bénéficieront de recettes publicitaires : 48 % de l'enveloppe ira à TF 1, 42 % à Antenne 2 et 10 % à FR 3.

Certaines structures du service public vont connaître un accroissement sensible de leurs moyens, comme Radio France Internationale (32 millions de francs), la Société de Radio et de Télévision d'outre-mer (8 millions), la Société de Commercialisation (10 millions).

La S.F.P. et TF 1, dont la situation financière appelle un soutien, recevront des concours respectivement de 155 millions de francs et de 10 millions de francs.

Enfin, pour engager la décentralisation du service public, Radio France recevra 155 millions de francs qui la mettront en mesure de créer neuf radios départementales ; les stations régionales, grâce à 200 millions de francs, pourront s'équiper de façon autonome.

Dans la discussion générale, **M. Dominique Pado** a demandé si le taux de la redevance sur les magnétoscopes serait lié, dans l'avenir, à celui sur les télévisions en couleur. Il s'est inquiété des moyens dont disposera la haute Autorité pour assurer la diffusion, par voie de bulletin, de ses actes, décisions et recommandations.

M. René Tinant a déploré la rapidité d'élocution de certains présentateurs de radio et **M. Michel Miroudot** souhaité, comme le président de la Délégation parlementaire pour la Radiodiffusion-Télévision française, qu'il soit prévu deux suppléants pour chaque représentant titulaire du Parlement à la Commission consultative instituée par l'article 87 de la loi sur la communication audiovisuelle.

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis, a demandé des précisions sur l'affectation des produits de la taxe sur les magnétoscopes. Il s'est inquiété de la situation financière de la S.F.P. et de TF 1. La commercialisation des produits audiovisuels ne risque-t-elle pas de se heurter à des conflits de compétences entre la société prévue à cet effet par la loi du 29 juillet 1982 et les sociétés de programme, jalouses de leurs prérogatives ? La qualité des programmes — autrement dit une diffusion soutenue de créations françaises — sera-t-elle assurée ? Enfin, la haute Autorité, la Délégation parlementaire pour la Communication audiovisuelle peuvent-elles attendre un concours sans faille du Service d'Observation des Programmes, du Centre d'Etudes d'Opinion et du Service juridique et technique de l'Information.

En réponse aux intervenants, le ministre de la Communication a notamment indiqué :

— Que le taux de la redevance sur les magnétoscopes n'était pas lié à celui des récepteurs couleur ; que des exonérations seront prévues pour les personnes âgées, et des tarifs dégressifs pour les professionnels.

— Qu'il n'est pas prévu de mettre une quatrième chaîne de télévision à la charge de l'Etat. Les études sont en cours pour chercher d'autres financements.

— Que le déficit structurel de la S.F.P. est en voie de résorption par l'augmentation de ses dotations et par la rationalisation de sa gestion, notamment par la planification des commandes.

— Qu'il faut encourager les créations et rémunérer convenablement les films, ce qu'il est parfois difficile à mener de front avec une progression continue des dépenses du service public de l'audiovisuel.

— Que les séries américaines diffusées sur TF 1 et Antenne 2 ne représentent que 4 à 5 % du volume général des productions diffusées. Sans être dramatique, la situation doit sans doute être améliorée.

— Que la concertation est engagée avec les chaînes pour mettre en place la Société de commercialisation.

— Enfin, que les relations entre la Haute Autorité, le C.E.O., le S.O.P., le S.J.T.I. s'organisent, d'ores et déjà, dans les meilleures conditions.

II. — Présentation et adoption des conclusions du rapporteur

Le mercredi 17 novembre, sous la présidence de **M. Léon Eeckhoutte**, président, la commission a examiné les crédits de la communication audiovisuelle.

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis, a rappelé que l'année 1982 avait été marquée par l'adoption d'une importante réforme. Aussi, le budget de 1983 comporte certaines dotations pour mettre en place de nouvelles institutions (Haute Autorité, Conseil national de la communication audiovisuelle), pour financer de nouveaux organismes comme la société de commercialisation des produits audiovisuels et pour renflouer certaines sociétés en difficulté notamment la SFP et TF 1.

Après avoir donné la ventilation du produit escompté de la redevance sur les récepteurs, entre les divers organismes du service public, le rapporteur a souligné que les recettes de la publicité télévisée représenteront 24,9 % du chiffre d'affaires total du marché publicitaire, bien que le plafond légal ait été supprimé par la loi du 29 juillet 1982.

M. Charles Pasqua a présenté plusieurs observations :

— L'augmentation prévue des redevances sur les récepteurs de télévision, bien que limitée, n'est pas fondée. En cette période d'austérité, il fallait plutôt contenir les dépenses de fonctionnement et introduire dans la gestion des sociétés, une rigueur jusqu'ici absente ;

— La création de nouvelles institutions — nées de la loi du 29 juillet 1982 — où la politique de « mise à niveau » des sociétés régionales entraîne un alourdissement structurel des charges du service public, peu compatible avec l'austérité financière ambiante :

— L'institution d'une redevance annuelle pour l'usage des magnétoscopes n'est pas fondée. Elle pénalise des personnes — dont certaines de condition modeste — qui ne peuvent regarder régulièrement la télévision en raison de leurs conditions de travail. Elle est créée de plus pour financer les charges d'un service public qui ne donne pas satisfaction, tant du point de vue de l'information que des créations.

Aussi, le rapporteur a proposé à la commission de donner un avis défavorable à l'adoption du budget de la communication audiovisuelle.

Dans la discussion générale, **M. Claude Fuzier** a exprimé des réserves sur la critique systématique des programmes de télévision. L'appréciation de la qualité est très subjective.

L'institution de la taxe sur les magnétoscopes, outre qu'elle permettra de financer des programmes, non seulement d'information mais également de fiction — n'est pas mauvaise en soi. Il n'y a pas lieu de défendre des produits venant de pays qui ne se privent pas d'infliger à nos productions de lourdes taxes. Il faut parfois savoir prendre des mesures de rétorsion.

M. Adolphe Chauvin s'est demandé si la France était vraiment en mesure de s'opposer au Japon. Il a craint des représailles, tant sur nos exportations que sur le contenu d'accords internationaux. Notre action extérieure pourra en être affectée.

M^{me} Brigitte Gros a déploré l'institution de la taxe sur les magnétoscopes qui frappera surtout notre jeunesse. Elle a redouté que la France n'amorce ainsi une politique de repli sur elle-même, qui freinera à terme la diffusion du progrès technique.

M. James Marson a souligné que la taxe sur les magnétoscopes ne doit pas être jugée isolément. Elle s'inscrit dans une politique d'ensemble de reconquête du marché intérieur : la politique industrielle des gouvernements précédents était sélective et ne retenait que certains « créneaux ». Or, il faut industrialiser la France, dans tous les domaines, et lui donner les moyens d'être à égalité avec ses partenaires.

La commission, suivant les conclusions de son rapporteur, a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de la communication audiovisuelle pour 1983.